


Informations de base	
<b>2017/2123(INI)</b> INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune  <b>Subject</b> 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">AFET</div> Affaires étrangères		GAHLER Michael (PPE)	28/02/2017
			Rapporteur(e) fictif/fictive PICULA Tonino (S&D) BOTINARU Victor (S&D)	
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Service des instruments de politique étrangère		MOGHERINI Federica	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
06/07/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/11/2017	Vote en commission		
13/11/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0351/2017	Résumé
12/12/2017	Débat en plénière	CRE link	
13/12/2017	Décision du Parlement	T8-0492/2017	Résumé
13/12/2017	Résultat du vote au parlement		
13/12/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2017/2123(INI)
<b>Type de procédure</b>	INI - Procédure d'initiative
<b>Sous-type de procédure</b>	Rapport annuel
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 55

<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée
<b>Dossier de la commission</b>	AFET/8/10364

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE609.294</a>	28/07/2017	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE610.709</a>	19/09/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A8-0351/2017</a>	13/11/2017	<a href="#">Résumé</a>
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0492/2017</a>	13/12/2017	<a href="#">Résumé</a>

## Rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune

2017/2123(INI) - 13/12/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 368 voix pour, 237 contre et 161 abstentions, une résolution sur le rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune.

Le Parlement a souligné **qu'aucun État membre ne pouvait relever seul les défis complexes** auxquels l'UE doit faire face en matière de sécurité - conflits interétatiques, catastrophes naturelles, événements climatiques extrêmes, pénuries d'eau, faillites d'États, prolifération d'organisations criminelles, terrorisme, cyberattaques - et que **l'Union devait redoubler d'efforts pour établir une coopération concrète** dans le cadre de la PESC /PSDC et agir efficacement sur la scène mondiale, ce qui implique de parler d'une seule voix et d'agir de concert, mais aussi concentrer ses ressources sur des priorités stratégiques.

Les députés ont estimé que le **terrorisme** constituait l'un des principaux défis posés à la sécurité des citoyens de l'Union et qu'il nécessitait une action rapide, ferme et coordonnée tant au niveau interne qu'externe. Il a insisté sur la nécessité de prévenir la radicalisation, de bloquer les ressources financières des organisations terroristes, de combattre la propagande et d'améliorer l'échange de renseignements entre les États membres ainsi qu'avec des pays tiers, l'OTAN et d'autres organisations partenaires compétentes.

**Cadre institutionnel:** le Parlement a souligné que l'Union devait recourir à **toute la panoplie des instruments politiques disponibles** - diplomatie, coopération au développement, instruments civils et économiques, prévention des crises et stratégies à déployer après un conflit, maintien et imposition de la paix - afin de faire face aux défis qui se posent.

Les députés se sont félicités du lancement de la **création d'un fonds européen de la défense**. Ils ont exhorté la HR/VP et la Commission à agir en vue de la publication d'un **livre blanc** sur la sécurité et la défense de l'Union dans le cadre de la préparation du prochain cadre financier pluriannuel (CFP).

Le Parlement s'est prononcé en faveur:

- de l'instauration **fonds de lancement** tel qu'il est prévu par le traité afin de permettre un déploiement rapide des opérations;
- de la mise place d'une **coopération structurée permanente** (CSP) concernant les aspects militaires nécessaires pour exécuter les missions relevant de la PSDC, tels que la formation d'unités militaires communes permanentes;
- du rétablissement du mécanisme de financement conjoint intergouvernemental **Athena**;
- de la **mutualisation et du partage des capacités** en tant que règle et non comme exception;
- de la **mise en commun les ressources nationales** en matière de recherche, de développement, d'approvisionnement, d'entretien et de formation;
- d'une **coordination de la planification nationale** en matière de défense et d règles es communes pour la certification militaire.

Toutes les **possibilités prévues par le traité** en vue d'améliorer la compétitivité et le fonctionnement de l'industrie de la défense dans le marché unique devraient être utilisées.

La Commission, le Conseil et la HR/VP devraient s'engager, conjointement avec le Parlement, dans un **dialogue interinstitutionnel** sur l'élaboration progressive d'une politique de défense commune.

**Coopération structurée permanente:** le Parlement a estimé que la CSP devrait s'étendre dans le cadre de l'Union et qu'elle devrait bénéficier du soutien effectif de l'Union tout en respectant pleinement les compétences des États membres en matière de défense. Il a réitéré sa demande d'un **financement approprié** de la CSP par le budget de l'Union.

La résolution a demandé l'établissement d'un véritable **quartier général stratégique militaire et civil européen** dans le cadre de la CSP. Elle a encouragé les États membres à participer à la CSP pour mettre en place une **«Force européenne intégrée»** composée de divisions venant des armées nationales et la mettre à la disposition de l'Union. Elle a suggéré d'évaluer la possibilité de mettre en place une **direction générale de la défense** au sein de la Commission, laquelle devrait travailler en lien avec l'Agence européenne de défense (AED).

**Missions et opérations de la PSDC:** les députés regrettent que l'efficacité de ces missions puisse toujours être compromise par des faiblesses structurelles, la disparité des contributions des États membres et une inadaptation à l'environnement opérationnel, et déplorent les limites du mandat des missions de la PSDC. Ils ont appelé à utiliser les possibilités prévues par l'article 41, paragraphe 2, du traité UE en vue de **fourniture un matériel militaire adéquat** pour atteindre une réelle efficacité.

Le Parlement est également convaincu de la nécessité de **contribuer davantage à la gestion et à la prévention des crises** et, plus spécifiquement, d'apporter son concours à la reconstruction et à la stabilisation de l'Iraq. Il a demandé d'accroître les efforts pour améliorer la **cybersécurité** et encouragé les États membres à se porter mutuellement assistance en cas de cyberattaque menée contre l'un d'entre eux.

**Coopération UE-OTAN:** les députés estiment que dans le contexte actuel, le partenariat stratégique entre l'Union et l'OTAN est **fondamental** pour faire face aux défis sécuritaires auxquels l'Europe et son voisinage sont confrontés, faisant observer qu'une Union et une OTAN plus fortes se renforcent l'une l'autre. Les États membres devraient redoubler d'efforts pour agir à la fois dans le cadre d'une union européenne de la défense et en tant que pourvoyeurs autonomes de sécurité régionale, sans oublier, le cas échéant, de jouer un rôle complémentaire au sein de l'OTAN.

## Rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune

2017/2123(INI) - 13/11/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Michael GAHLER (PPE, DE) sur le rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune.

Le rapport souligne **qu'aucun État membre ne peut relever seul les défis complexes** auxquels l'UE doit faire face en matière de sécurité - conflits interétatiques, catastrophes naturelles, événements climatiques extrêmes, pénuries d'eau, faillites d'États, prolifération d'organisations criminelles, terrorisme, cyberattaques - et que **l'Union doit redoubler d'efforts pour établir une coopération concrète** dans le cadre de la PESC/PSDC et agir efficacement sur la scène mondiale, ce qui implique de parler d'une seule voix et d'agir de concert, mais aussi concentrer ses ressources sur des priorités stratégiques.

**Cadre institutionnel:** le rapport souligne que l'Union doit recourir à **toute la panoplie des instruments politiques disponibles** - diplomatie, coopération au développement, instruments civils et économiques, prévention des crises et stratégies à déployer après un conflit, maintien et imposition de la paix - afin de faire face aux défis qui se posent.

Les députés saluent les progrès réalisés dans l'élaboration d'une position plus forte en matière de défense européenne depuis l'adoption de la stratégie globale de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité (SGUE) en juin 2016. Ils se félicitent en particulier qu'ait été lancée la **création d'un fonds européen de la défense**. Ils exhortent la HR/VP et la Commission à agir en vue de la publication d'un **livre blanc** sur la sécurité et la défense de l'Union dans le cadre de la préparation du prochain cadre financier pluriannuel (CFP).

Les députés se prononcent en faveur :

- de l'instauration **fonds de lancement** tel qu'il est prévu par le traité afin de permettre un déploiement rapide des opérations;
- de la mise place d'une **coopération structurée permanente** (CSP) concernant les aspects militaires nécessaires pour exécuter les missions relevant de la PSDC, tels que la formation d'unités militaires communes permanentes;
- de la **mutualisation et du partage des capacités** en tant que règle et non comme exception;
- de la **mise en commun les ressources nationales** en matière de recherche, de développement, d'approvisionnement, d'entretien et de formation;
- d'une **coordination de la planification nationale** en matière de défense et d règles es communes pour la certification militaire.

Toutes les **possibilités prévues par le traité** en vue d'améliorer la compétitivité et le fonctionnement de l'industrie de la défense dans le marché unique devraient être utilisées. Le Parlement devrait transformer sa sous-commission sur la sécurité et la défense (SEDE) en une **commission parlementaire à part entière**.

**Coopération structurée permanente:** les députés estiment que la CSP devrait s'étendre dans le cadre de l'Union et qu'elle devrait bénéficier du soutien effectif de l'Union tout en respectant pleinement les compétences des États membres en matière de défense. Ils réitèrent leur demande d'un **financement approprié** de la CSP par le budget de l'Union.

Le rapport demande l'établissement d'un véritable **quartier général stratégique militaire et civil européen** dans le cadre de la CSP. Il encourage les États membres à participer à la CSP pour mettre en place une **«Force européenne intégrée»** composée de divisions venant des armées nationales et la mettre à la disposition de l'Union. Il suggère également d'évaluer la possibilité de mettre en place une **direction générale de la défense** au sein de la Commission.

**Missions et opérations de la PSDC:** les députés regrettent que l'efficacité de ces missions puisse toujours être compromise par des faiblesses structurelles, la disparité des contributions des États membres et une inadaptation à l'environnement opérationnel, et déplorent les limites du mandat des missions de la PSDC. Ils appellent à faire usage des possibilités prévues par l'article 41, paragraphe 2, du traité UE en vue de **fourniture un matériel militaire adéquat** pour atteindre une réelle efficacité.

Les députés sont également convaincus de la nécessité de **contribuer davantage à la gestion et à la prévention des crises** et, plus spécifiquement, d'apporter son concours à la reconstruction et à la stabilisation de l'Iraq. Ils demandent d'accroître leurs efforts pour améliorer la **cybersécurité** et encouragent les États membres à se porter mutuellement assistance en cas de cyberattaque menée contre l'un d'entre eux.

**Coopération UE-OTAN:** les députés estiment que dans le contexte actuel, le partenariat stratégique entre l'Union et l'OTAN est **fondamental** pour faire face aux défis sécuritaires auxquels l'Europe et son voisinage sont confrontés, faisant observer qu'une Union et une OTAN plus fortes se renforcent l'une l'autre. Les États membres devraient redoubler d'efforts pour agir à la fois dans le cadre d'une union européenne de la défense et en tant que pourvoyeurs autonomes de sécurité régionale, sans oublier, le cas échéant, de jouer un rôle complémentaire au sein de l'OTAN.

